

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 16 FEVRIER 2016

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le MARDI 16 FEVRIER 2016 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Convocation du 12 Février 2016

Inscrits : 15 - Présents : 12 - Votants : 15

Présents : Yves de CHALENDAR – Dominique CHAPPELAND — Brice DURAND - Yvan AUJOGUE - Jean-Christophe BOLAC - Joël BOST - Xavier BOUET- Bruno GOUTTENOIRE – Dominique LE GOFF - Daniel MARTINEZ - Eliane PEROTTI - - Nathalie VIDAL

Excusés :

Agnès DESSAINTJEAN pouvoir donné à Dominique CHAPPELAND

Audrey TUM pouvoir donné à Yvan AUJOGUE

Bénédicte PRISSET pouvoir donné à Jean-Christophe BOLAC

Secrétaire de séance : Dominique LE GOFF

1/ TARIFICATION 2016 POUR CDG69.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de reconduire pour l'année 2016 l'adhésion au Cdg69 (Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon) .En effet le concours de ce service d'assistance juridique est indispensable au fonctionnement administratif de la commune.

Il y a donc lieu de signer un avenant à la convention signée entre la Commune de Jarnioux et le CDG69 au titre des missions temporaires effectuées au cours de l'année 2016 moyennant le versement d'une participation de 529 €.

Dans le cas où la commune solliciterait la mise à disposition d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un dossier contentieux, une participation supplémentaire serait alors versée, dans les conditions qui seront alors fixées dans un avenant spécifique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
APPROUVE la signature dudit avenant.
DECIDE d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires**

DETAIL DES VOTES : POUR UNANIMITE

2/OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2016.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, mandater, liquider dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Articles	Crédit ouvert 2015	Crédits 2016
21 Immobilisations corporelles	2135 Instal.géné.,agencements,aménagements	11 108,00	2 777,00
	21568 Autre mat et outil d'incendie et de défense	6 000,00	1 500,00
	21578 Autre matériel et outillage de voirie	8 732,00	2 183,00
	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	2 936,00	734,00
	2184 Mobilier	6 243,00	1 560,75
	TOTAL		35 019,00

DETAIL DES VOTES : UNANIMITE**3/ TARIF DU CONCERT DU 19 MARS 2016.**

Monsieur LEGOFF indique au Conseil qu'un concert de Jazz sera donné le 19 mars 2016, par le groupe.

Monsieur le Maire rappelle que pour ce spectacle les tarifs des places doit être fixé par le Conseil.

Il rappelle que précédemment il avait été fixé 3 tarifs, savoir :

-Place adulte .6€

-Place pour les 8-16 ans : 3€

-Place pour les moins de 8 ans : gratuité.

Compte tenu des prix pratiqués dans les communes environnantes pour ce type de spectacle, et de la qualité du spectacle il convient de modifier les prix, il est proposé :

Place adulte .10...€

Place pour les moins de 18 ans, étudiant et chômeur : 5 €

Place pour les moins de 10 ans .gratuité.....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'organiser un concert de Jazz le 19 mars 2016 et

DECIDE d'adopter les tarifs suivants pour le spectacle à intervenir :

Place adulte .10...€

Place pour les moins de 18 ans, étudiant et chômeur : 5 €

Place pour les moins de 10 ans .gratuité.....

DETAIL DES VOTES : POUR UNANIMITE

4/ ADOPTION DU PRINCIPE DE LA MISE EN VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER.

Monsieur le Maire expose que la commune de Jarnioux est propriétaire du bâtiment situé au 14 montée de l'Ancienne Poste à Jarnioux, et cadastré Section C N° 261 pour 02a 00ca, 262 pour 04a 30 ca et 263 pour 04a 00ca, soit un total de 10a 30ca. Ce bien a été acquis le 2 mars 2006 par acte notarié dressé par Maitres Bernard DEBILLY et Christophe HYVERNAT, notaires respectivement à Theizé et Villefranche sur Saône,

La commune de Jarnioux l'avait acquis en vue d'accueillir la cantine, la bibliothèque ou la salle d'évolution de l'école.

Ce bien relève aujourd'hui du domaine public de la commune.

Le projet de cantine et de bibliothèque ayant été délocalisé sur d'autres bâtiments de la commune, ce bien ne présente plus d'utilité pour la commune de Jarnioux et il parait opportun d'en envisager la cession, et préalablement de le désaffecter et de le déclasser du domaine public.

Monsieur le Maire propose donc de mettre ce bien en vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de constater la désaffectation et le déclassement du bâtiment situé aux 14 montées de l'Ancienne Poste cadastré Section C N° 261, 262 et 263 d'une superficie totale de 10a 30ca.

DECIDE de mettre en vente

DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire de réaliser toutes démarches permettant de mettre en vente ce bien.

DETAIL DES VOTES : POUR 14

ABSTENTION : 1 (Nathalie VIDAL)

5/ CREATION D'UNE COMMISSION ASSOCIATIONS.

Le Maire souligne le dynamisme des Associations dans le cadre de la Commune. Il indique qu'il est nécessaire de renforcer les liens entre la Commune et les Associations. Pour cela il est nécessaire de mettre en place une commission en charge des relations avec les Associations jarnioussiennes.

Cette commission élaborera une Charte définissant les modalités et les principes régissant les relations entre la Commune et les Associations, et réciproquement. Une convention individualisée et adaptée à chaque association sera rédigée dans le cadre de cette Charte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer une commission dite « Commission des Associations ».

DETAIL DES VOTES : POUR UNANIMITE.

ARRETE la composition de cette commission composée de :
Yves de CHALENDAR, Dominique CHAPPELAND, Agnès DESSAINTJEAN, Brice DURAND
Daniel MARTINEZ et Nathalie VIDAL.

DETAIL DES VOTES : POUR UNANIMITE

6/ GESTION DE LA SALLE DES FETES

Pour la gestion de la Salle des Fêtes, les dates de locations connues à ce jour, seront assurées jusqu'en juin 2016.

Le Maire rappelle qu'à défaut de volontaire, il sera fait appel à tour de rôle à tous les membres du Conseil.

INFORMATIONS DIVERSES.

Nathalie VIDAL fait le point sur l'Agenda 21, elle indique que l'audit a été effectué et la restitution .aura lieu dans quelques semaines.

Dans le cadre de Géosite, elle précise qu'une réunion aura lieu le 23 mars.

Elle informe le Conseil que l'Office du Tourisme a décidé de tenir son Assemblée Générale dans notre commune.

Elle annonce qu'à l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Villefranche, Beaujolais, Saône, Jarnioux a été retenue, avec deux autres communes, pour accueillir FestiPlanètes 2016. La Fête de clôture aura lieu à Jarnioux le mercredi 25 mai. Toutes précisions complémentaires seront communiquées en temps utile

Elle rappelle que la réunion quant au tri des déchets, organisée en lien avec Ville sur Jarnioux, et avec le concours de la Communauté d'Agglomération de Villefranche, Beaujolais, Saône, aura lieu le samedi 19 mars à la Salle des Fêtes.

Dominique LEGOFF présente le projet de la manifestation des « Rosés d'Eté » qui se déroulera cette année tout au long du mois de juillet. Décoration, éclairage des Bâtiments seront déclinées en rose. La projection du Film de Jarnioux aura lieu les 8 et 9 juillet. Il n'y aura donc pas d'organisation de spectacle cette année, dans le cadre de cette manifestation.

La Chambre d'Agriculture en liaison avec Communauté d'Agglomération de Villefranche, Beaujolais, Saône lance une enquête sur la situation de l'évolution des cultures, et plus particulièrement de la viticulture, avec un sujet particulier : le devenir des vignes en friches, et les cultures de remplacement. Deux personnes ont été désignées pour suivre cet important dossier :

Yvan AUJOGUE, pour représenter la Commune, et Marc GRANGER pour représenter les viticulteurs.

Le Département a fait savoir au Maire que, pour tenir compte des observations formulées quant au danger que représente la vitesse à Bois Franc, la vitesse actuelle sera maintenue, savoir 70 et 50 Km/h.

Brice DURAND informe les Conseillers, qu'à la suite de la parution sur un site de vente, il y a un nombre important de propositions d'achat pour l'ancien tracteur de la commune.

Fin de la séance à 22 H 40